

CONVENTION DE PARTENARIAT

CRÉE TON PARCOURS !!! - LYCÉENS

Contact référent : Alice ABADJIAN
 Créé ton Avenir !!! - France
 Mail : aabadjian@cree-ton-avenir.fr
 Tél: 06 49 49 44 41

Entre l'association **Crée Ton Avenir !!! - France** ci-dessous désignée :

| | | | |
|----------------------|---------------------------------------|-------------|-------------------|
| Nom de l'organisme : | Crée Ton Avenir !!! - France | | |
| Adresse : | 5 rue Alphonse Bertillon, 75015 Paris | | |
| Représenté par : | Isabelle ANDRIEU | Fonction | Déléguée Générale |
| Mail : | iandrieu@cree-ton-avenir.fr | Téléphone : | 09 50 30 79 24 |

Et l'établissement scolaire ci-dessous désigné :

| | | | |
|--------------------------|-----|-------------|-----|
| Nom de l'établissement : | ... | | |
| Adresse : | ... | | |
| Représenté par : | ... | Fonction | ... |
| Mail : | ... | Téléphone : | ... |

Nombre de classes/groupes concernés : ...
 Nombre d'élèves concernés : ...
 Niveau(x) des élèves : ...

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Objectifs du parcours d'orientation "Crée ton parcours !!! - Lycéens"

Par la présente convention, Créé ton Avenir !!! - France s'engage, conformément à son objet social, à mettre en œuvre le projet ci-dessous :

- Inscrire les jeunes dans un processus apprenant avec l'objectif de les rendre autonomes dans la construction de leur projet professionnel et de leurs choix ;
- Développer leur capacité à s'orienter, utile tout au long de leur vie ;
- Rendre les jeunes acteurs de leur propre orientation ;
- Apporter aux jeunes et aux encadrants/animateurs du parcours (notamment les professeurs principaux), une méthodologie simple et accessible d'aide aux choix Post Bac.

Article 2 - Déroulement du parcours d'orientation "Crée ton parcours !!! - Lycéens "

Le parcours d'orientation s'inscrit dans la durée pour une même cohorte de jeunes, autour d'une démarche pédagogique séquencée, pilotée et progressive.

Il est composé d'une série de séances pédagogiques (7 séances d'1h en 2^{nde} et 6 séances d'1h en 1^{ère}), qui s'enchaînent avec pour chacune d'elles, une thématique, un objectif pédagogique, des activités d'initiation à mener par les jeunes, des fiches d'animation pour les encadrants et des ressources.

Les séances pédagogiques sont soutenues par la plateforme « Créé ton parcours », qui permet outre de proposer des activités aux jeunes, de piloter leur progression, de les inscrire dans un réel processus d'aide aux choix et de valoriser le développement de leurs compétences à s'orienter.

Le parcours est conçu et proposé pour entrer dans le cadre des heures dédiées à l'orientation, prévues par l'Education Nationale, soit 54h en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.

Article 3 - Rôle et Engagements de l'association Créé ton avenir !!! - France

L'association Créé ton avenir !!! - France s'engage à :

- Respecter les normes RGPD*, dans la gestion des données de la présente convention;

*La signature de cette convention vaut autorisation pour Créé Ton Avenir !!! - France de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements : Karen DIVET (n° de téléphone 07 66 87 90 49 ; adresse électronique : kdivet@cree-ton-avenir.fr). Par ailleurs, nous vous indiquons que Créé Ton Avenir - France a désigné un Délégué à la protection des données en la personne de Mme Camélia KADEM, qui est susceptible de répondre à l'ensemble de vos demandes (n° de téléphone : 07 68 21 79 18 ; adresse électronique : ckadem@cree-ton-avenir.fr).

- Former les encadrants volontaires à l'animation des séances pédagogiques lors d'un atelier d'informations et de prise en main des outils ;
- Créer et donner accès à la plateforme « Créé ton parcours » à tous les encadrants, jeunes, membres de l'équipe pédagogique (chef d'établissement, Psy En, documentaliste, CPE etc.) engagés dans le dispositif ;
- Assurer le suivi et l'accompagnement des encadrants : une réunion à mi-année et en fin de parcours avec tous les encadrants investis, et un suivi téléphonique et mail avec les encadrants tout au long de l'année scolaire ;
- Évaluer la qualité du parcours à travers l'adoption d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

L'association Créé ton avenir !!! - France s'engage à mettre à disposition les moyens humains et logistiques suivants :

- Un chargé des opérations, pour : former et assurer le suivi des encadrants volontaires dans l'animation des séances pédagogiques, évaluer le parcours ;
- Un accès à la plateforme et ses ressources pédagogiques ;
- Un assistant administratif, pour : rédiger les documents administratifs et inscrire les encadrants et jeunes sur la plateforme ;
- Une HOTLINE pour répondre aux besoins et problèmes informatiques.

Article 4 - Rôle et Engagements de l'établissement scolaire

L'établissement scolaire s'engage à :

- Identifier les encadrants volontaires souhaitant animer le parcours ;
- Transmettre leurs coordonnées (Nom - Prénom - Mail - téléphone) dans le tableau fourni par l'association Créé ton avenir !!! - France pour leur donner accès à la plateforme numérique et aux ressources pédagogiques ;
- Rendre disponibles les encadrants volontaires, lors de l'organisation de la réunion de présentation du dispositif, l'atelier de prise en main (1 à 2h) et lors des réunions d'avancement à mi-année et en fin de parcours ;
- A l'issue de l'atelier de prise en main/formation : identifier les encadrants et élèves participant au parcours :
 - Transmettre les coordonnées des élèves (Nom-prénom-sexe-âge) ainsi que celles de leur parents ou représentants légaux (Nom-prénom-mail) dans le tableau fourni par l'association Créé ton avenir !!! - France pour leur donner accès à la plateforme numérique et aux ressources pédagogiques ;

Voir Annexe 1 - Procédure d'inscription

- Remettre aux parents ou représentants légaux des élèves la fiche d'informations et l'autorisation de droit à l'image délivrée par l'association pour les informer du dispositif et permettre à l'association de communiquer sur ce dispositif ;

Voir Annexe 2 - Autorisation de droit à l'image

- S'assurer que les encadrants/animateurs du parcours volontaires réalisent un suivi téléphonique et mail avec leur contact référent de l'association Créé ton avenir !!! - France, en respectant un rétro planning co-construit avec ce dernier ;
- Mettre à disposition une salle informatique et donner les moyens aux élèves pour réaliser les synthèses et activités sur la plateforme digitale ;
- Compléter les outils d'évaluation (questionnaires) transmis par l'association Créé ton avenir !!! - France.

Article 5 - Participation

La mise en place du dispositif est gratuite pour les bénéficiaires et leur famille et peut être financée en partie par l'établissement dans le cas où l'association n'aurait pas obtenu de financements.

Article 6 - Évaluation du projet

L'évaluation du projet réalisé fera l'objet d'un bilan transmis à l'établissement scolaire par l'association Créé Ton Avenir !!! - France.

Article 7 - Responsabilités des parties prenantes et assurance

L'établissement scolaire et l'association Créé ton avenir !!! - France garantissent avoir souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires à l'exécution de leurs activités et couvrant notamment leur responsabilité civile. Ils s'engagent à les maintenir en vigueur et à en payer régulièrement les primes.

Article 8 - Durée de la convention de partenariat :

La présente convention est conclue pour une durée allant de la préparation à la mise en place du programme jusqu'à la phase d'évaluation du projet.

Article 9 - Résiliation de la convention de partenariat

L'établissement scolaire a la possibilité de résilier la convention de partenariat et d'expliquer les raisons de sa décision, par l'envoi d'un mail à son référent Créé Ton Avenir !!! - France.

CRÉE TON AVENIR!!! - FRANCE
5 rue Alphonse Bertillon 75015 Paris
Tél : 09.50.30.79.24
Siret : 797 779 550 00020

**ANNEXE 1 - PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU
PARCOURS D'ORIENTATION
« CRÉE TON PARCOURS !!! - LYCÉENS »**

L'établissement scolaire s'engage à respecter les étapes suivantes afin d'assurer le bon déroulement du parcours :

1. Transmettre la fiche d'information fournie par l'association, aux parents d'élèves ou responsables légaux afin de leur présenter le dispositif et sa mise en œuvre;
2. Transmettre la convention fournie par l'association complétée et signée par l'établissement, avant le début de mise en place du parcours;
3. Compléter le tableau de renseignements fourni par l'association, des encadrants et membres de l'équipe pédagogique souhaitant animer/suivre le dispositif ;
4. Compléter le tableau de renseignements fourni par l'association, des élèves participants au parcours et de leurs parents/responsables légaux afin que chaque jeune et famille puissent être inscrits à la plateforme ;
5. Transmettre et remettre à l'association, l'annexe 2 "Autorisation de droit à l'image", complétée et signée par les parents/responsables légaux afin que l'association puisse communiquer sur ce dispositif.

ANNEXE 2 - AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

Certifie être le représentant légal de mon enfant et reconnais avoir autorisé l'association Créé Ton Avenir !!! - France, ses partenaires (entreprises, organisations) et ses mécènes :

- À réaliser des prises de vue (photographiques ou filmées) d'illustration lors de l'animation d'une action pédagogique;
- À réaliser des séquences d'interview valorisant l'action pédagogique précitée.

1 - Droit d'utilisation

J'autorise ou Je n'autorise (A REMPLIR PAR LES PARENTS/TUTEURS)

L'association Créé Ton Avenir !!! - France, ses partenaires et ses mécènes, à utiliser librement les photos et/ou vidéos de mon enfant. Il apparait sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisations cités ci-dessous. Son image ne sera pas utilisée à d'autre usages, ni cédée à des personnes physiques ou morales.

2 - Utilisations accordées

Dans le cadre du Parcours Avenir, l'établissement scolaire de votre enfant travaille en partenariat avec l'association Créé ton avenir !!! - France pour accompagner les élèves dans leur orientation professionnelle.

Depuis 2013, Créé ton avenir !!! - France propose des actions pédagogiques ludiques et innovantes, afin de permettre aux jeunes de gagner en autonomie dans leurs choix d'orientation. Elle déploie notamment des parcours d'orientation nommés "Crée ton parcours" à destination des jeunes (de la 4ème à la Terminale), des équipes pédagogiques d'établissements scolaires et de structures jeunesse.

Les contenus visuels comprenant l'image de mon enfant ne seront pas utilisés dans un but commercial ou mercantile.

3 - Description du visuel

Vidéos, photographies de l'élève pendant le déroulement du programme pédagogique. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans, sur les supports de l'association, de ses partenaires et ses mécènes (plaquettes, site internet et outils de communication).

L'association Créé ton avenir - France s'engage au respect des normes RGPD dans la gestion des données*.

Fait à _____ Le _____

Signature et mention « Bon pour accord »

*La signature de ce document vaut autorisation pour Créé Ton Avenir !!! - France de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements : Karen DIVET (n° de téléphone 07 66 87 90 49 ; adresse électronique : kdivet@cree-ton-avenir.fr). Par ailleurs, nous vous indiquons que Créé Ton Avenir - France a désigné un Délégué à la protection des données en la personne de Mme Camélia KADEM, qui est susceptible de répondre à l'ensemble de vos demandes (n° de téléphone : 07 68 21 79 18 ; adresse électronique : ckadem@cree-ton-avenir.fr).